

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

MDE 24/018/2011

Jeudi 28 avril 2011

### **Syrie. La crise requiert une action de la part du Conseil des droits de l'homme**

Amnesty International a soumis la déclaration suivante à la 16<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies au sujet de la situation des droits humains en Syrie.

Depuis six semaines, le gouvernement syrien réprime violemment les manifestations en faveur de la démocratie se déroulant à travers le pays. Cela s'inscrit dans la politique de répression sévissant de longue date dans le pays, dans le cadre de laquelle on recense : arrestations arbitraires, interpellations et incarcérations d'opposants pacifiques au gouvernement et de défenseurs non violents de la réforme – notamment en faveur des droits de la minorité kurde –, actes de torture et autres formes de mauvais traitements infligés aux détenus et prisonniers de manière généralisée et systématique, exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées. Ces violations des droits humains sont perpétrées en toute impunité.

À ce jour, Amnesty International a répertorié plus de 450 personnes ayant semble-t-il été tuées par les forces gouvernementales syriennes depuis le début des manifestations, à la mi-mars. Des centaines de personnes ont été blessées et des centaines d'autres arrêtées ; beaucoup sont détenues au secret dans des lieux qui ne sont pas connus et risquent fort de subir la torture et d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International a reçu des témoignages directs atroces d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements infligés à des individus, notamment des mineurs, arrêtés au cours de ces semaines – dont des passages à tabac avec bâtons, crosses de fusil et câbles, des décharges électriques et des agressions sexuelles.

Selon des témoins oculaires et d'autres sources, un grand nombre des personnes tuées et blessées ont été visées par les forces de sécurité, composées de soldats et de paramilitaires, qui ont utilisé des balles réelles lorsqu'elles ont ouvert le feu sur des rassemblements de manifestants et de

personnes en deuil assistant à l'enterrement de personnes précédemment tuées par les forces gouvernementales. Des tireurs embusqués ont par ailleurs blessé et tué par balle plusieurs personnes, dans la rue ou à leur domicile, et pris pour cible des professionnels de la santé et d'autres personnes ayant essayé d'aider les blessés.

Les opérations de répression les plus intenses ont eu lieu du 22 au 24 avril. Plus de 120 personnes ont été tuées au cours des manifestations du « Grand vendredi » organisées pour le 22 avril ; certaines ont été victimes du pilonnage, par des tanks de l'armée, de zones résidentielles de la ville de Deraa (sud du pays). Ce recours à l'artillerie contre des zones résidentielles civiles indique que le gouvernement syrien pourrait bien être déterminé à étouffer les actions de protestation populaires par tous les moyens, qu'ils soient légaux ou non et conformes ou non au droit international relatif aux droits humains.

Un bon tiers des homicides ont eu lieu à Deraa, où les premières morts sont survenues le 18 mars 2011. Les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des habitants de Deraa qui manifestaient contre l'arrestation et le maintien en détention de jeunes gens accusés d'avoir couvert des murs de graffitis politiques. Quatre manifestants ont été tués et au moins deux autres homicides se sont produits au cours des deux jours suivants. Au moins sept autres personnes ont été tuées lorsque l'armée et des agents de la sécurité en civil ont ensuite fait une descente à la mosquée d'Omari, où des dizaines de personnes participaient à un sit-in. Figurent au nombre des victimes un médecin et deux femmes qui avaient apporté de l'eau aux manifestants.

Les forces de sécurité ont également tué des manifestants dans plus d'une dizaine d'autres villes, dont Izra, as Sanamayn, Lattaquié, Baniyas, Homs, Hama et Damas.

Le gouvernement syrien et SANA, l'agence de presse de l'État, ont attribué un grand nombre des homicides à des gangs « terroristes » et « intégristes » armés qui, disent-ils, ont attaqué les forces de sécurité et les manifestants. Cependant, dans l'immense majorité des cas pour lesquels des pertes humaines sont à déplorer, il est apparu clairement que des homicides ont été perpétrés par les membres des forces de sécurité du gouvernement qui étaient présents et ont été vus en train de faire feu sur les manifestants et sur l'assistance lors de processions mortuaires. Dans certains cas, des tireurs non identifiés ont été vus en train de faire feu dans les rues de zones urbaines telles que Lattaquié, Deraa et Baniyas, et aux alentours, mais leurs actions et mouvements indiquent qu'ils opèrent en collaboration avec les forces de sécurité du gouvernement. Le gouvernement syrien affirme qu'au

moins 26 membres des forces de sécurité ont été tués, mais Amnesty International n'a pas été en mesure de déterminer de manière indépendante la véracité de cette information, ni d'établir les circonstances de ces homicides, s'ils ont effectivement eu lieu. Par ailleurs, Amnesty International est actuellement dans l'impossibilité de confirmer les informations selon lesquelles des soldats ont fait l'objet d'une exécution sommaire sur l'ordre de leurs supérieurs pour avoir refusé d'ouvrir le feu sur des manifestants.

Amnesty International a informé les autorités syriennes qu'elle souhaitait se rendre de toute urgence dans le pays afin d'y enquêter directement sur les violations des droits humains présumées, mais n'a à ce jour reçu aucune réponse. Les autorités syriennes continuent à imposer d'importantes restrictions sur l'accès à l'information et la liberté d'expression, ce qui rend les enquêtes indépendantes et les démarches visant à établir la véracité de violations des droits humains extrêmement difficiles.

L'absence d'accès indépendant à la Syrie pour les enquêtes portant sur les homicides, y compris lorsque les victimes sont des membres des forces de sécurité, met en évidence le besoin pour les Nations unies d'agir. Le 31 mars 2011, d'après SANA, le président Bachar el Assad a ordonné la création d'un comité chargé d'« ouvrir immédiatement des enquêtes sur l'ensemble des événements ayant fait des morts au sein de la population civile et du personnel militaire à Deraa et Lattaquié ». Cependant, compte tenu des manquements répétés des autorités syriennes à leur obligation d'ouvrir des enquêtes indépendantes et exhaustives sur de nombreuses violations des droits humains au fil des années, de la portée limitée de l'enquête annoncée et du fait que les autorités syriennes ont imputé les violences à des « gangs armés », Amnesty International estime qu'il est fort peu probable que l'enquête annoncée ou d'autres enquêtes diligentées par les autorités syriennes soient suffisamment indépendantes, objectives, approfondies et solides pour respecter les normes internationales.

Le nombre élevé d'arrestations ayant accompagné cette violente répression, dont la plupart semblent arbitraires, présente également un contraste avec les déclarations des autorités syriennes. Le président syrien Bachar el Assad s'est engagé pour la seconde fois le 15 avril à relâcher toutes les personnes placées en détention en relation avec les manifestations, à l'exception de celles qui ont été inculpées d'atteintes « à la nation et aux citoyens », mais des centaines de manifestants se trouveraient toujours en détention et risqueraient d'être victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. On commence d'ailleurs à recevoir de nouvelles informations faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements –

les méthodes employées incluraient des passages à tabac à coups de bâton et de câbles, des décharges électriques et des agressions sexuelles. Plusieurs organisations non gouvernementales syriennes ont indiqué qu'il est possible que le nombre d'arrestations effectuées dans le contexte des manifestations récentes s'élève à au moins 1 700 ; Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer ce chiffre.

Amnesty International exhorte le Conseil des droits de l'homme à :

Exiger que les autorités syriennes :

Mettent un terme aux opérations de répression visant les manifestants pacifiques, et en particulier aux exécutions extrajudiciaires et autres exemples de recours à la force, aux arrestations et détentions arbitraires, à la torture et aux autres formes de mauvais traitements ;

Adoptent des mesures pour garantir que les auteurs des violations des droits humains commises ces dernières semaines, et qui continuent, rendent des comptes, notamment en diligentant des enquêtes indépendantes et impartiales et en traduisant en justice les personnes responsables d'homicides illégaux, d'actes de torture et d'autres violations des droits humains dans le cadre de procédures équitables, sans requérir la peine de mort ;

Encouragent la venue et favorisent l'accès aux zones concernées de titulaires de mandats de procédures spéciales des Nations unies, afin qu'ils puissent procéder ou collaborer sur place à des enquêtes sur les centaines d'homicides de manifestants et autres violations graves des droits humains ayant été perpétrées, le recours excessif à la force, les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires de membres des forces de sécurité ou d'autres personnes, les détentions arbitraires systématiques, la torture, et le contrôle strict pesant sur la liberté d'expression et de mouvement ;

Sollicitent une visite en urgence de représentants du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ;

Décident de garder la situation des droits humains en Syrie sous surveillance constante et établissent des mécanismes pour ce faire, notamment en faisant des comptes-rendus réguliers au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale ;

Transmettent le rapport de sa 16<sup>e</sup> session extraordinaire sur la situation des droits humains en Syrie à l'Assemblée générale avant les élections du Conseil des droits de l'homme, qui doivent se tenir le 20 mai 2011.

Amnesty International fait observer que la situation en matière de violations des droits humains est également très grave à Bahreïn et au Yémen, et l'organisation exhorte le Conseil des droits de l'homme à convoquer sans délai une session extraordinaire pour évoquer ces situations.